

POSTES DE SECOURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

CONSIGNES ET INSTRUCTION POUR L'ACCUEILS COLLECTIFS ENCADRES DES MINEURS

Afin de faciliter votre accueil, veuillez prendre connaissances des informations suivantes.

L'encadrement du groupe doit :

1. en toutes circonstances se conformer aux injonctions des responsables du poste de secours, seules personnes compétentes et autorisées à assurer la sécurité de la plage,
2. se présenter au poste de secours dès leur arrivée sur la plage afin d'y remplir les imprimés et recevoir les consignes,
3. être averti que la baignade des groupes est interdite lorsque les flammes orange ou rouge sont hissées en tête de mat, ou en l'absence de flamme,
4. savoir que les jeux dangereux et nuisibles à autrui sont strictement interdits sur le domaine de la plage,
5. faire respecter la consigne que les détritrus doivent être laissés dans les poubelles disposées sur la plage, et en aucun cas être déposés ou jetés sur la plage ou dans l'eau.

NOM DE L'ORGANISME :

NOM DU RESPONSABLE :

TELEPHONE :

DATE : HORAIRES :

NOMBRE D'ENFANTS :

DONT MOINS DE 6 ANS :

DONT PLUS DE 6 ANS :

NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS :

NOM DU RESPONSABLE DU GROUPE :

SIGNATURE :

Rappels sur les conditions de baignade :

- Baignades des moins de 6 ans :
 - Baignade délimitée (le plus petit doit avoir pied).
 - Une personne diplômée affectée à la surveillance de la baignade.
 - Utilisation de masques et appareils respiratoires interdite.
 - 20 baigneurs maximum simultanément.
 - 1 adulte pour 5 enfants dans l'eau

- Baignades des plus de 6 ans :
 - Baignade balisée (le plus petit doit avoir pied).
 - Une personne diplômée affectée à la surveillance de la baignade.
 - Utilisation de masques et appareils respiratoires interdite.
 - 40 baigneurs maximum simultanément.
 - 1 adulte pour 8 enfants dans l'eau.